

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Genevieve Blais

<https://www.cadre21.org/membres/bc671f5ad03d5a6fe79105d4>

Date d'obtention : 2021-12-08 02:45:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lors d'une dénonciation, il faut d'abord suivre le protocole avec la personne qui dénonce la situation. Par la suite, il faut rencontrer la victime. En remplissant les formulaires, si nous réalisons que nous sommes face à une intention malveillante, il faut communiquer avec le service de police. À chaque étape mentionnées précédemment, il est possible de confisquer les appareils électroniques pouvant contenir du matériel pornographique (sans le consulter). Si l'acte n'est pas de l'ordre de la malveillance, il est possible de rencontrer l'instigateur avant de contacter la police. Il y aura tout de même une rencontre avec les policiers (et un parent) pour sensibiliser le jeune aux conséquences du sextage et procéder à la destruction du matériel pornographique sur les appareils en cause. Dans chaque cas, il est important de rappeler aux jeunes de rester discret sur cette démarche par respect pour la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Le protocole sexto s'applique dans certaines situations, tandis qu'à d'autres moments il faut contacter directement la police (ex: situation à l'extérieur de l'établissement scolaire). J'ai aussi retenu l'importance de commencer le protocole en questionnant les jeunes ayant fait la dénonciation. De plus, je retiens que face à un acte malveillant il faut communiquer avec les policiers sans questionner l'instigateur. Ceci dit, il faut, dans une telle situation, confisquer le cellulaire de l'instigateur et lui mentionner que la police est maintenant contactée. Finalement, je retiens qu'il ne faut pas consulter les appareils des élèves et qu'avec le questionnaire fourni dans la trousse, il sera possible de déterminer la nature des sextos pour intervenir sans voir les images.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate est l'entretien avec la victime puisqu'il est important de l'accompagner dans la description des faits tout en restant à l'écoute de ses émotions. La victime a fait une erreur si elle a partagé du contenu pornographique (un acte criminel) mais elle ne doit pas se définir par cet acte. Il est donc important aussi de voir l'impact de cet acte sur les différents aspects (physique, psychologique, social, ...) de sa vie. Par contre, avec les questionnaires et les guides fournis je me sentirais apte à accompagner tous les individus impliqués dans une histoire de sextos.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

